

Fiche projet : 1.6

Construction d'une Maison de l'Entité à Gerpennes et aménagement des abords

Le projet vise la création d'une infrastructure de grande capacité à vocation socio-culturelle dans le centre de Gerpennes permettant l'organisation de multiples activités culturelles et associatives (conférences, foires et marchés, banquets, théâtre, cinéma, etc.).

Justification

De manière générale, la création de nouvelles infrastructures communales constitue des projets particulièrement stratégiques qui permettent de répondre à de multiples objectifs tels que l'amélioration de la cohésion sociale, du cadre de vie, de la mobilité ou encore de l'activité économique locale.

Le diagnostic a permis de mettre en évidence la qualité (au niveau quantitatif essentiellement) du réseau de salles polyvalentes existant à Gerpennes. En effet, l'entité compte à l'heure actuelle une dizaine d'infrastructures de ce type sur son territoire. Ceci a notamment pu être rendu possible grâce à la mise en œuvre de plusieurs projets issus de la première Opération de Développement Rural. Néanmoins, force est de constater que ce réseau d'infrastructures est grevé d'un élément majeur : l'absence d'une salle communale de plus grande capacité¹ (300 à 400 personnes) susceptible d'accueillir notamment des activités et/ou événements de plus grande envergure sur le territoire. C'est sur base de ce constat qu'est née l'idée de créer, sur le territoire, une Maison de l'Entité qui permettrait l'organisation de nombreuses activités.

Ce projet permettra en outre de répondre à un besoin existant. En effet, actuellement nombre de comités de l'entité sont contraints d'organiser leur événements (notamment théâtre et concert) sur plusieurs dates faute de pouvoir accueillir tout le monde.

¹ La plus grande salle actuelle fait 180m² (salle des Combattants)

Description du projet

Pour pallier à ce problème, l'administration communale a déjà mené une série de réflexions sur ce projet et ce notamment :

- dans le cadre de la candidature de la commune de Gerpinnes destinée à bénéficier d'un subventionnement FEDER (programmation 2014 – 2020). L'ensemble de la fiche FEDER est fourni en annexe à la présente.
- dans le cadre de la réalisation d'une étude de faisabilité (29/12/2014 au 30/04/2016) pour laquelle un auteur de projet a été désigné.

Les réflexions préalablement menées ont d'ores et déjà permis de :

- déterminer le site d'implantation du projet, qui serait situé en plein centre de Gerpinnes le long de la rue du Parc Saint-Adrien. Il s'agit là d'une position hautement stratégique. Le terrain (qui plus est communal) d'une superficie d'environ 3.560 m² est en effet situé à proximité :
 - o du parc Saint-Adrien véritable lieu de rassemblement mais sous-utilisé avec lequel une connexion forte pourra être envisagée ;
 - o du Collège Saint Augustin ;
 - o de l'administration communale ;
 - o de la Place des Combattants ;
 - o du Syndicat d'initiative ;
 - o du centre de Gerpinnes.



On constate que ce site est idéalement placé sur l'axe principal d'accès au village, mais aussi sur les lieux de passage reliant les différents villages de l'entité et non loin de l'axe reliant la métropole de Charleroi à toute la région de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

Cette zone propose, en outre, une importante offre en stationnement public ventilée de la manière suivante :

- o Poste et son parking : ± 100 emplacements ;
- o Maison communale : ± 80 emplacements ;
- o Centre du village : ± 20 emplacements ;
- o Le long de la rue du Parc Saint Adrien (voirie récemment rénovée) : ± 50 emplacements ;
- o Le long de l'Avenue Astrid : ± 75 emplacements ;

- Ancienne école communale (aujourd'hui locaux de l'ONE notamment) : ± 50 emplacements disponibles au niveau de l'ancienne cour de récréation.

Ajoutons à cette offre publique une offre de stationnement privée à proximité directe de l'ordre de 30 emplacements (immeubles à appartements et parking de la banque ING).



Stationnement public **Stationnement privé**

Organisation de l'offre en stationnement (publique et privée) à proximité du site d'implantation © S&A – 2015

- déterminer les fonctions à intégrer et les superficies minimum nécessaires pour répondre aux besoins de la commune. L'organisation interne de la salle et les superficies minimales sont fournies dans le tableau ci-dessous :

Fonction	Superficie (m ²)
Hall d'entrée	± 40
Vestiaire	± 17
1 bureau	± 16
1 guichet-bureau	± 12
Local technique-chaufferie	± 20
Sanitaires	± 47
Bar cuisine	± 16

Cuisine	± 40
Réserve bar cuisine	± 30
Foyer	± 150
Salle polyvalente	± 500
Salle de réunion	± 30
Loges artistes + sanitaires + douches	± 80
Rangement de matériel	± 60
Total superficie au sol	± 1058

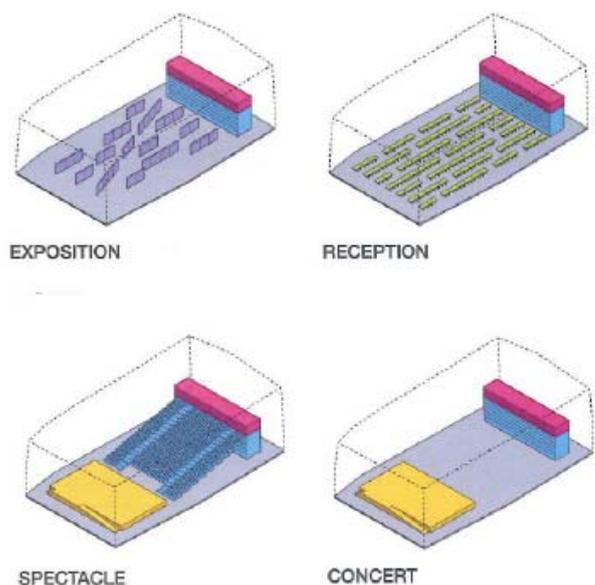
Construction d'une salle polyvalente pour l'organisation de multiples activités culturelles et associatives : conférences, foires et marchés, cours de gym, banquets, expositions, théâtre, cinéma, concerts, évènements privés, etc.

La capacité d'accueil de cette nouvelle infrastructure a pu être évaluée à :

- 350 personnes assises pour l'espace à vocation culturel (achat de gradin pour 250 personnes + 100 personnes sur chaises). La pose d'une tribune télescopique est envisagée ;
- 290 personnes pour les repas et les jeux ;
- 180 personnes pour les repas dansants.

Afin de rendre l'espace le plus polyvalent, modulable et adaptable possible, la séparation entre la salle et le foyer se fera par une cloison amovible permettant, lors de l'ouverture, de bénéficier d'un vaste espace d'environ 650 m².

Toujours afin de rendre le projet le plus adaptable possible, on veillera à prévoir la possibilité d'une extension à celui-ci et un emplacement sera prévu afin d'y accoler un chapiteau. (Prévoir des baies vitrées à l'endroit permettant la connexion)



Une salle polyvalente multifonctionnelle

Le projet prévoit également l'aménagement des abords avec notamment :

1. La verdurisation (haies) du mur du cimetière, de la cure, du cercle paroissial
2. La création d'une liaison piétonne avec le parc Saint-Adrien

- Définir les grandes options pour la mise en œuvre du projet :
 - o Le parti architectural. Il s'agira d'un bâtiment qui devra s'affirmer par son architecture. Une typologie architecturale contemporaine, sans référence aux typologies d'habitat ou d'équipements collectifs de même importance pourra dès lors être utilisée. A noter à ce titre que l'organisation d'un concours d'architecte est envisagée par la commune.
 - o Les matériaux et techniques. Le souhait est essentiellement d'utiliser des matériaux et des techniques durables. Par exemple, il est prévu d'intégrer au projet des toitures végétalisées pour des raisons paysagères et environnementales évidentes.
 - o La gestion énergétique. Le bâtiment sera doté de dispositifs innovants pour réaliser des économies d'énergie. Il aura en outre recours à des énergies alternatives (exemples : panneaux solaires) auxquels on associera des systèmes originaux et pédagogiques en lien avec le développement durable : citerne d'eau de pluie, matériaux labellisés...
 - o La gestion de l'acoustique de la salle afin de limiter les nuisances pour le voisinage mais surtout de permettre l'organisation de spectacles, concerts, cinéma.
 - o Lien avec le Parc Saint Adrien. Le projet souhaite établir un lien fort avec le parc Saint Adrien que ce soit au niveau des accès, du stationnement ou encore de l'interaction paysagère et visuelle. Le parc fera quant à lui également l'objet d'un réaménagement (cf. FP 3.36)

A noter enfin qu'au besoin, une acquisition d'une partie des parcelles jouxtant, au nord, le terrain communal pourrait être envisagée afin de disposer de plus d'espace (notamment en terme de stationnement) pour développer au mieux le projet.

Reportage photographique



Rue du Parc Saint-Adrien © S&A - 2015



Parc Saint-Adrien et parcelle communale © S&A - 2015



Parcelle communale © S&A - 2015



Parcelle communale et rue du Parc Saint-Adrien © S&A - 2015



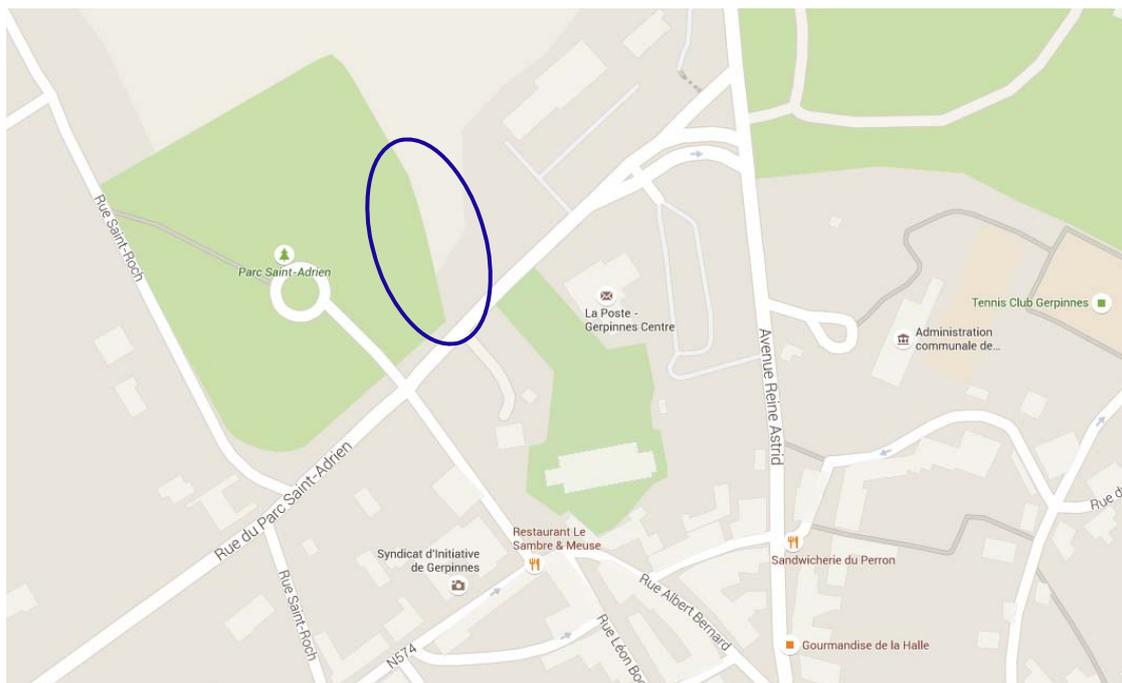
Entrée de la parcelle communale concernée © FRW- 2015

Origine de la demande

- Commune de Gerpinnes
- Réunion d'Information et de Consultation
- Groupes de Travail
- Commission Locale de Développement Rural

Localisation

Le périmètre d'étude à proximité directe du centre-ville de Gerpinnes



© Googlemaps® S&A - 2015

Thèmes

Démographie et logement – Services et vies associatives – Identité, convivialité et communication – Culture, tourisme et folklore

Enjeux

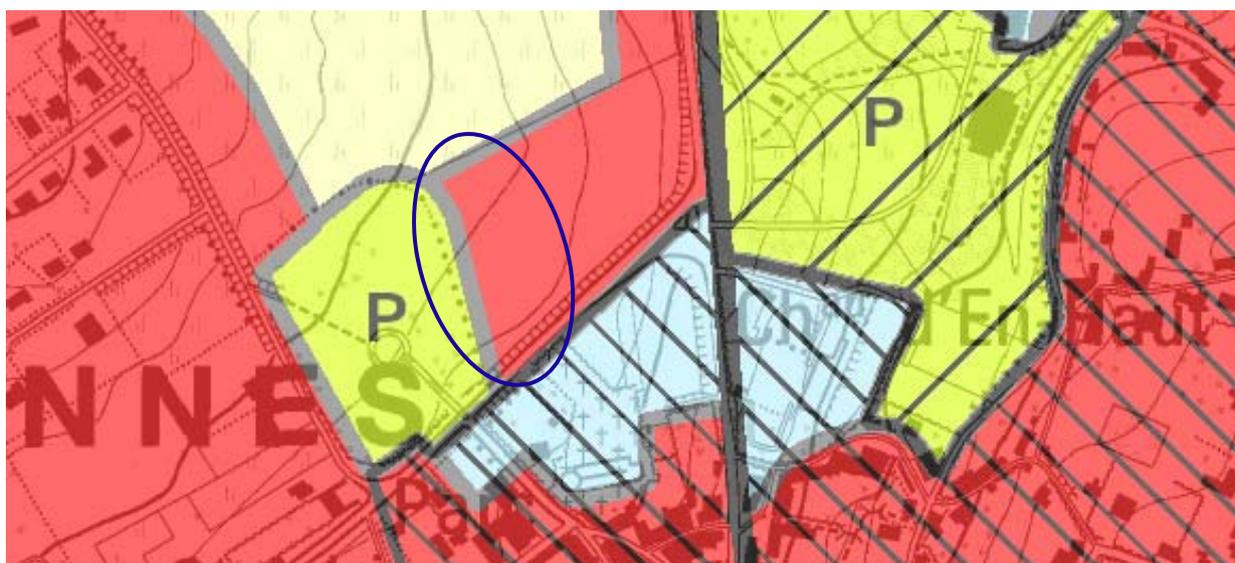
- Gerpinnes dans 10 ans sera un territoire solidaire au sein duquel la dimension intergénérationnelle est mise en exergue, rééquilibré démographiquement et proposant une offre en logement adaptée aux besoins de sa population
- Gerpinnes dans 10 ans ce sera un territoire offrant des structures, infrastructures et des services performants et innovants permettant l'épanouissement et le bien-être de tous
- Gerpinnes dans 10 ans ce sera une cohésion sociale forte et une identité villageoise redéfinies
- Gerpinnes dans 10 ans sera un patrimoine matériel et immatériel accessible à tous et constituant un moteur de développement local

Objectifs opérationnels

- 7 - Organiser et développer davantage d'activités pour les enfants, pour les adolescents ainsi que pour les seniors
- 8 - Développer des activités et projets intergénérationnels
- 9 - Développer des structures, infrastructures et des services spécifiques et adaptés aux besoins actuels et futurs de l'entité
- 10 - Développer et améliorer la politique de soutien des associations locales (aide logistique, financière, etc.) et les collaborations entre ces dernières
- 11 - Créer une « dynamique de quartier » via organisation d'activités spécifiques permettant la rencontre et le dialogue
- 12 - Compléter et améliorer le réseau d'espaces et de lieux de rencontre de l'entité
- 13 - Renforcer les échanges, la solidarité et la communication entre les citoyens, les forces vives locales et les autorités
- 17 - Améliorer la visibilité, la promotion et la communication autour des éléments touristiques de l'entité
- 18 - Développer les activités, les initiatives et les infrastructures culturelles et touristiques en soutenant les acteurs locaux
- 19 - Valoriser les atouts touristiques de l'entité notamment en s'appuyant sur la richesse du folklore local et sa reconnaissance
- 23 - Tenir compte de la part importante des seniors (spécificité communale) dans l'entité pour tous les projets et l'utiliser comme un atout

Statut au plan de secteur

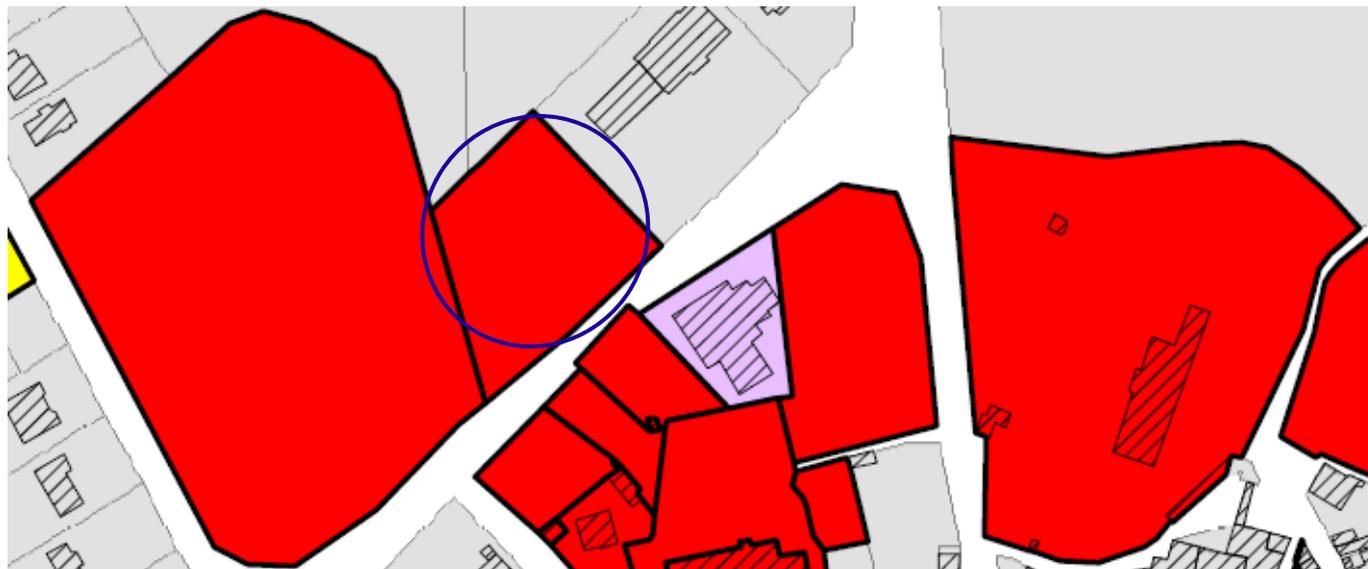
Zone d'habitat + partie en zone de parc



© SPW - DGO4 - 2015

Statut de propriété

Public (domaine communal) + éventuellement acquisition de parties de terrains privés à prévoir au nord



En rouge le Domaine de la Commune de Gerpennes, En mauve le domaine de Bpost © PLI VO7, Matrice cadastrale, S&A - 2015

Tâches à réaliser

- Réaliser les plans en concertation avec la population concernée (villageois, associations) ;
- Réfléchir à la gestion du projet et des infrastructures ;
- Vérifier si le projet respecte un urbanisme durable ;
- Réaliser les travaux ;
- Entretenir les aménagements ;
- Animer et gérer le lieu.

Liens avec d'autres projets du PCDR

- FP 1.1 : Aménagement de liaisons piétonnes dans le haut du centre historique de Gerpennes et mise en valeur du vieux cimetière
- FP 1.7 : Aménagement de la salle des Guichoux à Joncret en Maison de Village et aménagements des abords
- FP 3.4 : Création d'une Maison des Associations, du Folklore, du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture
- FP 3.7 : Agrandissement et développement du « Musée des Marches Folkloriques de l'Entre-Sambre-et-Meuse »
- FP 3.9 : Création d'une salle omnisports polyvalente
- FP 3.11 : Construction d'un local de musique pour la Fanfare Royale d'Acoz
- FP 3.36 : Aménagement du Parc Saint Adrien à Gerpennes en espace intergénérationnel
- FP 3.41 : Création d'une infrastructure pour l'Harmonie Royale Saint-Michel de Gerpennes
- FP 3.44 : Aménagement de la salle Aimé André de Gougnyes

- FP 3.49 : Aménagement de la salle Milis de Villers-Poterie

Impacts

Environnemental	Social	Economique	Culturel
<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'ensemble des techniques de construction des bâtiments s'orienteront vers des matériaux durables et des productions d'énergies renouvelables avec, pour objectif final, de posséder des bâtiments passifs ➤ La position centrale de la salle aura également un impact positif sur la mobilité 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Apport d'un cadre logistique de qualité pour les citoyens ou autre et favorisation par là-même de l'organisation d'activités culturelles diverses, réunions dans la salle de conférence, renforçant ainsi la cohésion sociale 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Augmentation de l'attractivité du territoire permettant d'envisager des retombées sur l'économie locale 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le projet vise le développement d'activités culturelles (existantes ou nouvelles) de tout ordre sur le territoire. L'impact est dès lors positif

Indicateurs de résultats

- Fréquentation de l'infrastructure
- Nombre d'événements, réunions, activités, etc. organisés tout au long de l'année

Création d'emploi(s) envisagées (nombre et nature)

- A part un concierge ou un animateur pour la Maison de l'Entité, le projet à proprement parler ne devrait pas aboutir à la création de nombreux emplois directs. Néanmoins, il aura des effets indirects sur l'activité économique locale (commerces, Horeca, etc.) car permettra d'augmenter l'attractivité du territoire.

Origine du financement

- DGO1 – Amélioration du cadre de vie / Abords des bâtiments publics / Plan d'Investissement Communal
- DGO3 - Développement Rural / Espace vert (si le parc est repris)
- DGO4 – Investissement matériels ou immatériels amélioration des performances énergétiques UREBA et EPURE
- Fédération Wallonie Bruxelles (FWB) – Subsidés pour équipements à vocations culturelle
- Fonds propres commune

Programme de réalisation et priorités

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

- Demande des citoyens et des associations locales

Etat du dossier (ce qui a été réalisé) :

- Réflexions menées dans le cadre de l'appel à projet FEDER programmation 2014 – 2020.
- Etude de faisabilité (fin 2014 – avril 2016)

Programmation dans le temps :

- Priorité de la CLDR : 1
- Priorité du Conseil communal : 1

Maître d'ouvrage

- Commune de Gerpennes

Partenaires

- Service Public de Wallonie : DGO1, DGO3, DGO4
- Centre Culturel
- Syndicat d'initiative & la Maison du Tourisme du Pays de Charleroi
- Associations locales
- Partenaires privés éventuels (PPP)

Estimation financière

La mise en œuvre du projet a été estimée dans le cadre du dossier FEDER. Le métré estimatif est repris ci-dessous.

Rubrique	Sous-rubrique	Total
Construction de bâtiments	Aménagements extérieurs	250.000,00
Construction de bâtiments	Aménagements intérieurs	375.000,00
Construction de bâtiments	Equipements	375.000,00
Construction de bâtiments	Etude de faisabilité	10.000,00
Construction de bâtiments	Finitions	750.000,00
Construction de bâtiments	Gros oeuvre	750.000,00
Construction de bâtiments	Maîtrise d'ouvrage déléguée	170.000,00
Sous-total Construction de bâtiments		2.680.000,00
Frais de personnel	Chargé de projet	20.000,00
Sous-total Frais de personnel		20.000,00
TOTAL		2.700.000,00

A noter que cette estimation ne comprend pas l'éventuelle acquisition d'une partie des terrains privés jouxtant le site au nord ni l'aménagement des abords.

Annexes

- Annexe 1 : Fiche FEDER
- Annexe 2 : Esquisse d'aménagement

Axe prioritaire 3 INTELLIGENCE TERRITORIALE 2020
Section 3.1 Développement territorial équilibré et durable
Mesure 3.1.1 Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises

Projet : Construction d'une salle polyvalente

Identification du bénéficiaire

Nom : Commune de Gerpinnes

Forme juridique : Personne morale de droit public

Adresse :

avenue Reine Astrid, 11
6280 GERPINNES

Représentant légal : BUSINE Philippe

Responsable du projet : MARSELLA Lucas

Tél : +32494775422

E-Mail : lmarsella@gerpinnes.be

Description du projet**Projet : Construction d'une salle polyvalente****POURQUOI UN ESPACE POLYVALENT A VOCATION CULTURELLE ET DE LOISIRS**

L'espace polyvalent doit être une infrastructure communale, polyvalente, destinée à abriter des activités associatives, culturelles, touristiques et citoyennes, sociales ou festives, initiées par les habitants, par les groupements ou les services de la commune. Cet espace devra répondre aux besoins des nouvelles salles conviviales, originales, accessibles à tous et modulables.

Il doit jouer différents rôles essentiels et changer la vie de tout un village, d'une commune, d'une communauté.

1. Créer des liens entre personnes d'horizons divers, maintenir ou restaurer la cohésion sociale. C'est une condition indispensable au développement de la solidarité, de projets innovants et à l'émergence d'une identité, d'une dynamique villageoise.
2. Fournir des services associatifs et culturels aux habitants dans des locaux équipés aux normes d'aujourd'hui (notamment les normes de sécurité). Pour leur permettre de se rencontrer et d'amplifier l'impact des actions d'animations qu'elles organisent.
3. Pour faciliter la mise en place d'une politique d'animation globale et concertée en direction des jeunes et des moins jeunes, de la population, locale ou régionale, en facilitant les échanges entre mondes de l'éducation et associatif.
4. Favoriser l'économie locale. Grâce à sa polyvalence, cet espace peut se transformer en une vitrine des produits locaux. Il est aussi un lieu où les entrepreneurs peuvent se rencontrer, créer des partenariats, faire connaissance avec des chercheurs d'emploi. Les fournisseurs locaux (traiteurs, producteurs du terroir...) y trouvent un débouché - parfois non négligeable - lors des manifestations de relative envergure.

PAS DE DÉVELOPPEMENT SANS COHÉSION SOCIALE !

La croissance démographique, l'arrivée de nouveaux habitants, la diversification des modes de vie, tout cela crée des fractures dans la société rurale, autrefois plus homogène.

La salle paroissiale et la salle communale existantes ne disposent pas de l'équipement souhaité. Trouver un lieu de rencontre devient dès lors indispensable!

La cohésion de la société villageoise est mise à mal en de nombreux endroits. Une véritable rupture guette les générations, les milieux sociaux, les natifs et les autres. Une difficulté à vivre ensemble s'installe, l'individualisme domine. Chacun ne voit plus que ses propres intérêts. Ce repli peut être source de conflits. Il constitue aussi une entrave au développement, à l'innovation, au lancement de nouveaux projets collectifs.

Un espace polyvalent contribue au renforcement de la cohésion sociale, afin de réduire les disparités et éviter l'aggravation des inégalités, par un meilleur accès de tous à la culture et aux loisirs. La création de lieux et d'occasions de rencontres apparaît donc importante pour le développement de la Commune.

L'entité de Gerpinnes compte dix villages et plus de 120 groupements locaux de tous ordres : culturels (centre culturel reconnu par la Fédération Wallonie Bruxelles, troupes de théâtres, orchestres, chorales, peinture,...), folkloriques (marches de l'Entre-Sambre et Meuse reconnue comme patrimoine culturel de l'humanité par l'Unesco, musée des Marches,...), sportifs (football, jogging, gymnastique, sports de défense,...), associatifs divers,....

Bien souvent ces groupements ne trouvent pas dans l'entité de locaux pour pouvoir accueillir leurs activités qui attirent un nombre important de personnes. Un lieu adéquat pour eux est à construire.

D'autre part des activités communales doivent se délocaliser hors entité pour être organisées, faute de place : salon de l'emploi, salon du bien-être, salon de l'énergie, marché de Noël couvert,...

Un manque de lieu empêche aussi le développement d'autres activités que l'on pourrait organiser telles que: salon des produits locaux et du commerce, foires d'échange, cinéma, séminaires, grands banquets, fête de la

communauté italienne, expositions, fancy-fair,...

Cet espace est réclamé par toutes ces associations depuis plus de 30 années et devient absolument indispensable.

Outre les aspects d'attractivités locales, cet espace polyvalent aura un effet complémentaire par rapport aux activités culturelles développées dans les communes périphériques et notamment la région de Charleroi. Des synergies au niveau de la programmation des spectacles pourront être envisagées.

L'implantation sur notre Entité de tous les réseaux d'enseignement fondamental et général regroupant 4500 élèves et notamment la proximité du Collège Saint-Augustin (1200 élèves) seront des éléments permettant de diversifier les occupations de l'espace polyvalent.

CHOIX DU LIEU D'IMPLANTATION DU BÂTIMENT (voir annexe)

Un espace polyvalent à vocation culturelle et de loisirs est un équipement dont l'impact peut être conséquent : volumétries importantes, murs fermés (grande salle, cage de scène...), et aussi vastes espaces extérieurs dont ceux dédiés au stationnement.

Pour l'implantation du bâtiment la topographie du site est donc à prendre en compte, de façon à maîtriser l'accroche du bâtiment, les vues vers et depuis le bâtiment.

Les qualités paysagères du site favoriseront son intégration et permettront de bonifier ses qualités d'usage : des espaces extérieurs arborés qui prolongent ceux de l'équipement (terrasses, auvents, gradins,...).

Cet espace doit être un lieu d'animation et de convivialité, dont l'activité agit sur l'ambiance urbaine. Son implantation à proximité du centre du bourg peut en faire un pôle attractif au quotidien, un lieu d'animation par son activité propre et les nouveaux usages qu'il induit.

Une réflexion quant à la limitation des nuisances sonores (allées et venues tardives des usagers et des véhicules...) sera prise en compte.

Le bâtiment sera implanté à proximité du Parc Saint-Adrien, sur un terrain communal le long de la rue du Parc Saint-Adrien, route N574, idéalement placé sur l'axe principal d'accès au village, mais aussi sur les lieux de passage reliant les différents villages de l'Entité et non loin de l'axe reliant la métropole de Charleroi à toute la région de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

Le bâtiment sera situé à proximité :

- Du Jardin Naturel Pilote, de la Poste et de son parking (100 voitures), de la Maison Communale (parking de 60 voitures),
- Du centre d'animation du village : restaurants, cafés, église, place communale (20 places de parking), cimetières,
- D'une route nouvellement rénovée comprenant 50 emplacements de parking,
- Du Collège Saint-Augustin : 1200 élèves,
- De banques et commerces divers,
- De l'Avenue Astrid possédant 75 places de parking,
- Du Parc Saint-Adrien, lieu de rassemblement et d'activités diverses tout au long de l'année.

LA POLYVALENCE DU BÂTIMENT

Le fonctionnement et la configuration des lieux découleront des usages souhaités (voir programme).

C'est la nécessité d'une grande salle qui conduit à rassembler dans un même équipement les principales fonctions, spectacles et réceptions, présentant des aspects communs mais aussi des incompatibilités.

Des points communs : bâtiment public, large hall d'accès, grande salle, scène (dans la plupart des cas), aires de stationnement, office.

Des aspects contradictoires : acoustique, ouvertures et vues, flexibilité des espaces, ambiances, mobilier, équipement technique...

Cet espace doit maintenir l'idée de polyvalence, au risque d'obtenir des qualités d'usage moyennes.

ARCHITECTURE DU BÂTIMENT

La réalisation d'un espace polyvalent à vocation de culture et de loisir (associatif et familial), est l'occasion pour la collectivité d'inscrire un nouvel équipement public dans la Commune. Par la construction de ce nouveau bâtiment, le nouvel équipement s'affirmera par son architecture.

Une telle réalisation est aussi un exercice dont la complexité est souvent inversement proportionnelle à l'échelle du bâtiment à réaliser.

La polyvalence recherchée conduit à concilier des aspects parfois contradictoires :

- a) comment inscrire dans un même espace des usagers aussi variés que ceux d'un spectacle avec gradins et salle noire, une fête de famille attablée, un rassemblement associatif ?
- b) comment satisfaire aux contraintes techniques à la fois du théâtre et de la musique, la nécessaire ouverture et le prolongement sur d'agréables espaces extérieurs, l'accès facilité pour tous ... ?

Les espaces dédiés aux spectacles et aux festivités, par leur caractère très fermé, ou très ouvert, l'émergence de volumes parallélépipédiques (scène, salle...), invitent à une écriture architecturale contemporaine sans référence aux typologies d'habitat ou d'équipements collectifs de même surface.

L'Espace polyvalent doit montrer l'exemple et proposer, avec audace, aux villageois et aux touristes, un style architectural respectueux du site.

L'Espace polyvalent s'intégrera dans son environnement social et ne constituera pas une entrave à la qualité de vie des voisins. La conception du bâtiment ainsi que le règlement d'utilisation veilleront à atténuer bruit, trafic et autres nuisances éventuelles engendrées par les activités pour préserver la quiétude des riverains.

MATÉRIAUX & TECHNIQUES

Il sera fait essentiellement usage de matériaux durables : briques, bois, béton, verre, acier.

L'ossature principale sera réalisée en béton préfabriqué de type industriel.

Les poutres maitresses et supports de toiture seront en béton ou lamellé collé.

Les parois du volume principal seront en dalles de béton isolant.

Les plafonds en tôles nervurées adaptées aux portées à couvrir.

Isolation importante des toitures et étanchéité système bâche EPDM.

Les toitures seront végétalisées afin de tendre aux objectifs suivants :

- L'intégration paysagère,
- Une plus longue durabilité des membranes d'étanchéité dans le temps,
- La protection de la biodiversité et de l'environnement,
- Diminution du coût d'entretien des toitures.

Châssis en aluminium à coupure thermique avec double vitrage super-isolant.

Volets roulants pvc aux châssis.

Sol en béton poli.

Acoustique de la salle polyvalente améliorée par des tentures et pendrillons ignifugés.

LE RECOURS A DES FORMULES ÉNERGÉTIQUES PILOTES

Dans un souci à la fois de montrer l'exemple et d'investir pour l'avenir, comme tout bâtiment public, l'Espace polyvalent sera doté des dispositifs innovants d'économie d'énergie et pour le recours à des énergies alternatives (panneaux solaires) auxquels on associera des systèmes originaux et pédagogiques en lien avec le développement durable : citerne d'eau de pluie, matériaux labellisés...

La production d'énergie sera réalisée à l'aide d'une centrale de cogénération au gaz de ville. Il s'agit d'un système de cogénération thermique décentralisée : d'une part de l'électricité est produite pour les besoins propres, et d'autre part, la chaleur générée simultanément est utilisée sans aucune perte pour le chauffage. L'électricité qui n'est pas utilisée alimente le réseau public et génère une rétribution par la société de distribution d'électricité.

Le bâtiment sera pourvu de capteurs solaires photovoltaïques constituant une petite centrale solaire photovoltaïque, soit un générateur électrique de courant continu.

Le chantier de cet espace polyvalent devra s'inscrire dans une démarche respectueuse de l'environnement, regroupé sous la terminologie de « chantier vert ».

Les gradins (300 places) seront télescopiques afin de permettre à la salle sa polyvalence.

La scène sera démontable (praticables) et adaptable, avec une superficie maximale de 12 x 9 m, soit 108 m².

La séparation entre la salle et le foyer se fera par une cloison amovible permettant, lors de l'ouverture, d'avoir un espace de 500 m² (salle) + 150 m² (foyer), soit 650 m².

LE PROGRAMME DE CONSTRUCTION

Hall d'entrée	: 40 m ²
Vestiaire	: 17 m ²
1 Bureau	: 16 m ²
1 guichet-Bureau	: 12 m ²
Local technique-chaufferie	: 20 m ²
Sanitaires salle :	
1 PMR	: 6 m ²
Messieurs : 4 WC, 3 urinoirs, 2 lavabos	: 16 m ²
Dames : 7 WC, 3 lavabos	: 25 m ²
Bar cuisine	: 16 m ²
Cuisine	: 40 m ²
Réserve bar cuisine	: 30 m ²
Foyer	: 150 m ²
Salle polyvalente	: 500 m ² dont la scène 12 m x 9 m
Salle de réunion	: 30 m ²
Loges artistes :	
2 pour PMR : 2 x 9 m ²	: 18 m ²
4 pour 4 artistes : 4 x 12 m ²	: 48 m ²
Sanitaires artistes : 1 PMR + 1 H + 1 F : 10 m ²	
Douches artistes : 2	: 4 m ²
Rangement de matériel	: 60 m ²
Superficie au sol	: ± 1000 m ²

Capacités d'accueil.

L'espace à vocation culturelle est conçu pour accueillir 350 personnes (300 personnes sur une tribune télescopique, et 50 personnes sur des sièges solidariables).

Pour les repas et les jeux: 290 personnes.

Pour les repas dansants : 180 personnes.

(Voir annexe)

LES AMENAGEMENTS DU PARC SAINT-ADRIEN

Le Parc Saint-Adrien, actuellement prairie entourée d'arbres, mérite d'être aménagé.

Ce lieu participe à la vie associative locale et des activités s'y déroulent régulièrement : grands feux, cirques, rassemblements festifs, militaires, sportifs,...

L'accès principal à l'Espace polyvalent se fera par le parc.

Un sentier de promenade sera aménagé en périphérie et au travers de celui-ci.

Un espace de jeux pour enfants intégré dans un talus et mouvement de terre pour abriter un théâtre de verdure (80 places), en liaison avec la construction, sera réalisé au nord-est du parc.
Des parkings verdurés (dalles béton-gazon) seront aménagés à l'entrée du parc (15 voitures).

Indicateurs du projet**Projet : Construction d'une salle polyvalente****Zone de transition (Wallonie hors Brabant wallon)**

<i>Intitulé de l'indicateur</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Objectif 2018</i>	<i>Objectif 2023</i>
Actions de sensibilisation à l'URE réalisées	Nb	0,00	0,00
Surface de panneaux solaires (thermiques/photovoltaïques) installés	M2	200,00	0,00
Actions de production d'énergies renouvelables, d'isolation, de sensibilisation à l'URE, pour lesquelles les procédures précédant les actions ont été réalisées	Nb	0,00	0,00
Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes éq CO2	0,00	0,00
Actions de production d'énergies renouvelables	Nb	1,00	0,00
Capacités supplémentaire de production d'énergies renouvelables	MW	10,10	0,00
Surface isolée	M2	4.750,00	0,00
Actions d'isolation	Nb	1,00	1,00
Diminution de la consommation d'énergie primaire des bâtiments publics	KWh/an	5.000,00	0,00
Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	M2	1.000,00	0,00

Estimation des coûts du projet**Projet : Construction d'une salle polyvalente****Estimation des coûts faisant l'objet de la demande de cofinancement (en €)**

Rubrique	Sous-rubrique	Total
Construction de bâtiments	Aménagements extérieurs	250.000,00
Construction de bâtiments	Aménagements intérieurs	375.000,00
Construction de bâtiments	Equipements	375.000,00
Construction de bâtiments	Etude de faisabilité	10.000,00
Construction de bâtiments	Finitions	750.000,00
Construction de bâtiments	Gros oeuvre	750.000,00
Construction de bâtiments	Maîtrise d'ouvrage déléguée	170.000,00
<i>Sous-total Construction de bâtiments</i>		<i>2.680.000,00</i>
Frais de personnel	Chargé de projet	20.000,00
<i>Sous-total Frais de personnel</i>		<i>20.000,00</i>
TOTAL		2.700.000,00

Description des coûts du projet et ventilation par postes de dépenses
--

Projet : Construction d'une salle polyvalente

Construction de bâtiments - Aménagements extérieurs :

Description

Aménagements extérieurs, parking et jonction entre la salle polyvalente et le théâtre de verdure développé au sein du projet de rénovation du parc Saint-Adrien.

Ventilation

Poste de dépenses	TOTAL
salle culturelle polyvalente : aménagement extérieurs	250.000,00
TOTAL	250.000,00

Projet : Construction d'une salle polyvalente

Construction de bâtiments - Aménagements intérieurs :

Description

Finitions et techniques spéciales axées sur l'ensemble des technologies permettant une diminution des consommations énergétiques et un plus grand respect pour l'environnement, en ce compris l'optimisation acoustique du bâtiment. Celles-ci seront définies en détail avec l'auteur de projet à désigner.

Ventilation

Poste de dépenses	TOTAL
Salle culturelle polyvalente : Aménagement intérieur	375.000,00
TOTAL	375.000,00

Projet : Construction d'une salle polyvalente

Construction de bâtiments - Equipements :

Description

Mobilier, cloisonnement, gradins, éclairage, matériel de projection et de sonorisation.

Ventilation

Poste de dépenses	TOTAL
Salle culturelle polyvalente : équipement	375.000,00
TOTAL	375.000,00

Projet : Construction d'une salle polyvalente

Construction de bâtiments - Etude de faisabilité :

Description

Désignation d'un auteur de projet chargé de réaliser une étude de faisabilité et d'une mission d'accompagnement pendant la phase de désignation de l'auteur de projet pour le construction de la salle polyvalente.

Ventilation

Poste de dépenses	TOTAL
Honoraire pré-étude salle polyvalente	10.000,00
TOTAL	10.000,00

Projet : Construction d'une salle polyvalente

Construction de bâtiments - Finitions :

Description

Parachèvement

Ventilation

Poste de dépenses	TOTAL
Salle culturelle polyvalente : Parachèvement	750.000,00
TOTAL	750.000,00

Projet : Construction d'une salle polyvalente

Construction de bâtiments - Gros oeuvre :

Description

gros oeuvre

Ventilation

Poste de dépenses	TOTAL
Salle polyvalente : gros oeuvre	750.000,00
TOTAL	750.000,00

Projet : Construction d'une salle polyvalente

Construction de bâtiments - Maîtrise d'ouvrage déléguée :

Description

Désignation d'un auteur de projet pour la réalisation de la salle

Ventilation

Poste de dépenses	TOTAL
Honoraire auteur de projet salle polyvalente	170.000,00
TOTAL	170.000,00

Projet : Construction d'une salle polyvalente

Frais de personnel - Chargé de projet :

Description

Frais de personnel communal

Ventilation

Poste de dépenses	TOTAL
Traitements et salaires	20.000,00
TOTAL	20.000,00

Echéancier annuel des coûts du projet**Projet : Construction d'une salle polyvalente**

Echéancier annuel (en €)

Années	Montants
2014	180.000,00
2015	770.000,00
2016	750.000,00
2017	1.000.000,00
2018	0,00
2019	0,00
2020	0,00
2021	0,00
2022	0,00
2023	0,00
TOTAL	2.700.000,00

Calendrier du projet**Projet : Construction d'une salle polyvalente****Description des différentes étapes du projet (y compris les étapes préalables à la mise en oeuvre)**

N° ordre	Description de l'étape	Date de début	Date de fin
1	Etude de faisabilité	01/07/2014	31/12/2015
2	Auteur de projet	01/12/2014	31/12/2017
3	Construction	01/03/2015	31/12/2017

Localisation du projet**Projet : Construction d'une salle polyvalente****Champ géographique**

Dimension du territoire :

Commune

Territoire(s) :

GERPINNES

Engagement de non-discrimination

Dans le cadre de son projet, le candidat s'engage à prévenir toute discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle. En particulier, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sera prise en compte lors de la préparation et la mise en oeuvre de son projet.

Source du cofinancement européen du projet (en €)

(répartition donnée à titre indicatif)

Intervention	Total
FEDER	1.080.000,00
Wallonie/FWB	1.350.000,00
Opérateurs publics	270.000,00
Montant cofinancé	2.700.000,00
Coût total	2.700.000,00

Il n'est pas possible d'estimer objectivement les recettes au préalable.

Motivation de la réponse :

Les recettes générées seront les recettes de location de la salle actuellement impossible à déterminer.



Fiche-Projet 1.6 - Construction d'une Maison de l'Entité à Gerpennes et aménagement des abords

PROVINCE DE HAINAUT - Commune de Gerpennes



Décembre 2015

BUREAU D'ETUDES SURVEY & AMENAGEMENT
Espaces publics · Espaces verts · Urbanisme · Topographie
Rue de Chenu, 2-4 · 7090 Ronquières

Tél: 067/64.83.42

Fax: 067/64.75.70